AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3067
FR0014004J15-FS0894

9 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

I2PO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 novembre 2021, la société Barclays Capital Securities Ltd[1] (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société I2PO et détenir 2 015 736 actions I2PO représentant autant de droits de vote, soit 5,86% du capital et 6,77% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions I2PO hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

[1] Contrôlée par Barclays Bank Plc, elle-même contrôlée par Barclays Plc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 34 374 998 actions représentant 29 791 664 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.